

## Le ministre de l'éducation affirme "Il est inacceptable de porter atteinte aux intérêts du peuple tunisien"

TUNIS, 17 fév 2011 (TAP) - Le ministre de l'éducation, M.Taieb Baccouche a affirmé que le prestige de l'administration est le reflet de la souveraineté de l'Etat et qu'il est inacceptable de porter atteinte à l'intérêt général et aux intérêts du peuple tunisien.

Lors d'une conférence avec les commissaires régionaux de l'éducation tenue mercredi, 17 fév. 2011, au Centre National de Formation des Formateurs à Carthage, le ministre de l'éducation a indiqué que la révolution est venue consacrer la suprématie de la loi, réaliser la liberté et garantir la dignité de chaque citoyen affirmant que les responsables des services administratifs sont des citoyens qui ont droit au respect de leur dignité.

M.Taieb Baccouche a souligné que certains parties cherchent à faire dévier la révolution de ses objectifs et à la réduire en un simple moyen de vengeance en exploitant les demandes légitimes et les mouvements de protestation pacifiques pour réaliser des profits personnels, semer la discorde et encourager les actes de violence et de destruction.

Le ministère, a-t-il dit, est conscient du rôle majeur des commissaires régionaux pour protéger l'institution éducative dans les régions saluant leurs efforts en vue de surmonter les difficultés au service de la patrie et du citoyen.

Les commissaires régionaux avaient présenté au ministre de l'éducation un aperçu de la situation éducative dans les régions après la révolution du 14 janvier. Ils ont aussi évoqué les dégâts enregistrés au niveau des sièges des commissariats et des établissements éducatifs suite aux actes d'incendie et de pillage ainsi que les violences verbales et physiques perpétrées à l'encontre du personnel éducatif.

Ils ont dénoncé par ailleurs les actes de violence commis par certains cadres et agents administratifs qui ont cherché à profiter de la situation pour servir des objectifs personnels, s'interrogeant sur la position et sur les mesures qui seront adoptées par le ministère à l'encontre de ces agissements.

A cet égard, M.Baccouche a affirmé que le ministère est à l'écoute de toutes les revendications légitimes dans le respect de la Loi appelant toute personne victime d'injustice ou de dépassements à porter plainte de manière civique.